



Novembre 2005

## **1. La langue des signes : le contexte historique**

Depuis Platon, des témoignages attestent, de loin en loin, que les sourds<sup>1</sup> communiquent entre eux au moyen de signes gestuels. Après qu'au V<sup>e</sup> siècle, saint Jérôme a reconnu que les signes permettent aux sourds de comprendre l'Évangile, au XIII<sup>e</sup> siècle Thomas d'Aquin les invite à y recourir pour se confesser. Le regard qui est porté sur les sourds est souvent favorable : ils apparaissent comme disposant d'un langage qui, dans certains domaines, se montre au moins aussi efficace que les langues vocales. Montaigne livre une observation personnelle : « [...] *nos muets discutent, argumentent, et content des histoires par signes. J'en ai vu de si souples et si formés à cela, qu'en vérité il ne leur manquait rien à la perfection de se savoir faire entendre* ». Descartes définit l'homme par ses « *paroles ou autres signes* », précisant aussitôt : « *Je dis les paroles ou autres signes, parce que les muets se servent de signes en même façon que nous de la voix.* » Pour « *obtenir les véritables notions de la formation du langage* », Diderot, dans sa *Lettre sur les sourds et muets*, renvoie « *à celui que la nature a privé de la faculté d'entendre et de parler* »<sup>2</sup>. On ne répugne pas à convoquer la figure du sourd-muet pour penser des questions fondamentales sur la nature et l'origine du langage.

### **1.1. L'abbé de l'Épée**

Le sourd-muet des philosophes est souvent un sourd-muet de convention. L'abbé de l'Épée (1712-1789), lui, va affronter la réalité. À partir de 1760, il entreprend à son domicile parisien, rue des Moulins, l'éducation d'enfants sourds-muets.

On ne prête qu'aux riches ; aussi la célébrité de l'abbé l'a-t-elle fait créditer de l'invention de la langue des signes. Son mérite n'est évidemment pas là ; il est d'avoir compris que des signes gestuels permettent de tout enseigner, à commencer par le français écrit, sans avoir besoin de passer au préalable par un problématique apprentissage de la parole. Il reconnaît sa dette à l'égard des signes naturels : « *Le sourd et muet, avant que de venir à nos instructions avoit comme nous l'idée du passé, du présent et de l'avenir, et il ne manquoit pas de signes pour en faire sentir la différence* » (de l'Épée, 1784) ; mais, à ces signes naturels, il adjoignit un système complexe de signes grammaticaux pour ajuster la langue des sourds aux catégories du français, jusqu'à l'imparfait du subjonctif. Par un joli coup de publicité, il les appela « *signes méthodiques* », ce qui fit croire à tout le monde qu'il mettait de l'ordre dans une gestualité incohérente.

L'entreprise de l'abbé de l'Épée inaugure une ère nouvelle dans l'histoire des sourds et de leur langue. Pendant des siècles, dans les communautés rurales, il ne pouvait guère y avoir, au mieux, que quelques sourds. Au cours de leur vie, ils créaient des signes pour communiquer entre eux et avec leur entourage entendant. Mais s'ils mouraient avant que d'autres sourds soient nés dans la même localité, ce qu'ils avaient construit au cours de leur vie disparaissait sans qu'ils aient pu le transmettre. Il en allait différemment dans les grandes concentrations urbaines, où le renouvellement des générations devait assurer la continuité de la langue : c'est la situation que décrit Pierre Desloges (1779), sourd-muet parisien, dans un opuscule fameux. La pratique de la langue des signes restait cependant circonscrite au cadre de rencontres ponctuelles entre ses locuteurs. Avec l'abbé de l'Épée, tout change. Le regroupement d'enfants

<sup>1</sup> Dans cet article, « sourd » est à comprendre comme « sourd-muet » : personne sourde profonde de naissance, ou dont la surdité est suffisamment précoce et importante pour entraver gravement l'usage de la parole vocale.

<sup>2</sup> Les citations sont extraites des rééditions modernes (Montaigne, 1962 ; Descartes, 1953 ; Diderot, 2000).

sourds, à l'école privée de la rue des Moulins à partir de 1760 puis dans l'école de la rue Saint-Jacques<sup>1</sup> ouverte en 1794, cela signifie l'apparition de lieux où, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la langue des signes est pratiquée en permanence par une collectivité de locuteurs sourds. Les conséquences en sont la construction d'une norme langagière fondée sur un usage commun et la construction d'un lexique de plus en plus affiné. Devenus adultes, les anciens élèves de Saint-Jacques imposent cette nouvelle norme parmi les sourds parisiens<sup>2</sup>.

## 1.2. Saint-Jacques au centre du monde sourd

Que savons-nous des signes pratiqués au XVIII<sup>e</sup> siècle ? De toutes parts, on presse l'abbé de l'Épée de publier un dictionnaire de signes, projet qui restera sans lendemain. Cependant, un obscur prêtre de Chartres, l'abbé Ferrand, rédige dans le courant des années 1780 un manuscrit qui ne sera découvert et édité qu'en 1896. Paru dans une série confidentielle de travaux d'otologie, ce dictionnaire restera entièrement ignoré des chercheurs jusqu'à sa redécouverte récente par Françoise Bonnal (Bonnal, 2004). Il décrit des centaines de signes, dont beaucoup s'avèrent être les étymons de signes pratiqués aujourd'hui. L'abbé Ferrand avait suivi les cours de l'abbé de l'Épée : ce sont donc à coup sûr des signes parisiens qu'il décrit.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres auteurs se soucieront de garder la trace des signes, soit en les décrivant (Degérando, 1827 ; Blanchet, 1850), soit en les dessinant (Brouland, 1855 ; Pélissier, 1856), soit en associant traductions littérales, descriptions et dessins (Lambert, 1865). Tous ces signes sont ceux pratiqués à Saint-Jacques : le baron Degérando y préside le Conseil d'administration, Alexandre Blanchet en est le médecin, Joséphine Brouland et Pierre Pélissier (le seul sourd-muet de cette liste) y enseignent, l'abbé Lambert en est l'aumônier. La connaissance que nous avons du lexique de la langue des signes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles concerne donc exclusivement celle qui était pratiquée à Paris. Personne au XIX<sup>e</sup> siècle ne s'est soucié de garder la trace de signes régionaux, personne même à ma connaissance n'en a mentionné l'existence. Le seul système non parisien parfois cité, généralement pour le critiquer, est celui pratiqué par l'abbé Jamet à Caen, qui continuait la tradition des « signes méthodiques » en créant de toutes pièces des signes calqués sur la structure du lexique français, par exemple « *susciter* : signe de la préposition [*sur*] et du verbe *citer* » (Jamet, 1824).

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit une floraison d'écoles sur tout le territoire français, sur le modèle de l'institution parisienne : à Nogent-le-Rotrou (1808), Auray (1812), Rodez (1814), Saint-Étienne (1815), Arras et Caen (1817), au Puy (1818), à Marseille (1819), Besançon et Lyon (1824), Albi et Toulouse (1826), Clermont-Ferrand (1827), Nancy (1828), Chaumont (1833), Lille, Orléans et Rouen (1835), Laval (1837), Poitiers, Saint-Brieuc et Vizille (1838), Soissons (1840), Nantes (1842), Aurillac et Fougères (1846), Bourg-en-Bresse (1847), Montpellier (1850). Ce sont des internats, dans lesquels les petits sourds-muets passent ensemble la plus grande partie de l'année.

À cette époque, Saint-Jacques jouit d'un prestige immense. Il est la capitale d'un « pays des sourds » dont les écoles disséminées dans toute la France constituent autant de provinces. Toute personne qui souhaite se consacrer à l'éducation des sourds-muets, pour devenir enseignant ou fonder un nouvel établissement, en province ou à l'étranger, y fait un passage obligé. Ce sont donc les signes parisiens qu'ils rapportent ensuite dans leurs contrées d'origine pour les enseigner à leurs élèves. Parmi ces pionniers, les sourds-muets éduqués à Saint-Jacques forment une longue cohorte. On se contentera de rappeler ici quelques noms : pour les institutions de province, ceux de Jean Massieu (1772-1846) à Rodez puis Lille, René Dunan (1793-1885) à Nantes, Claudius Forestier (1810-1891) à Lyon, Claude Richardin (1810-1900) à Nancy, Joachim Ligot (1841-1899) à Rouen. Pour les institutions d'autres pays européens, ceux de Joseph Henrion (1793-1868) à Liège, Isaac Chomel (1796-1871) à Genève, Antonio Rouyer à Madrid. Et, pour l'Amérique, ceux de Laurent Clerc (1785-1869) à Hartford, Jacques Lejeune (1820-1897) à Montréal, François Delfariel (1845- ?) à Santiago, Édouard Huet à Bourges, Rio-de-Janeiro puis Mexico.

<sup>1</sup>. École que je désignerai désormais sous le raccourci usuel « Saint-Jacques ».

<sup>2</sup>. Observant les sourds-muets dans l'espace public, par exemple lorsqu'ils sont appelés comme prévenus ou témoins devant les tribunaux, les chroniqueurs de l'époque distinguent deux catégories : les sourds-muets instruits qui, étant passés par Saint-Jacques, possèdent une langue riche, incompréhensible aux entendants, dont l'interprète peut restituer toutes les nuances ; et les autres qui ne s'expriment que par une mimo-gestualité rudimentaire mais transparente. Voir par exemple Paulmier (1834).

Il suffit aujourd'hui de feuilleter des dictionnaires de signes de pays étrangers pour repérer les traces de cette expansion de la langue parisienne. La preuve la plus indiscutable, qui écarte tout risque de ressemblance fortuite, est fournie par les signes qui conservent l'initialisation<sup>1</sup> de signes parisiens : les jours de la semaine en Grèce (L pour LUNDI, J pour JEUDI, etc.), le signe tchèque JAUNE, les signes hollandais NOUS et VOUS<sup>2</sup>, etc. Le cas le plus intéressant est celui de la langue des signes américaine : introduits à partir de 1816 par le sourd-muet Laurent Clerc qui fonde avec le pasteur Thomas Gallaudet la première institution du Nouveau Continent, les signes parisiens ont été la première langue commune des enfants sourds d'Amérique. Mêlée à des éléments indigènes, modifiée par deux siècles d'évolution, elle laisse apparaître aujourd'hui un pourcentage très important, peut-être 40 %, de signes d'origine française.

### 1.3. Du congrès de Milan au « réveil sourd »

En 1880, un congrès d'éducateurs entendants réunis à Milan décide l'interdiction de la langue des signes dans les institutions, première étape de ce que l'on espérait être sa définitive éradication dans le monde des sourds adultes. On ne reviendra pas ici sur les causes et les conséquences de cet événement considérable (Cuxac, 1983 ; Bernard, 1999 ; Delaporte & Pelletier, 2002). Il suffira de noter que les cent années de « sommeil sourd » qui ont suivi ont, très logiquement, été également cent années de désintérêt scientifique par rapport à la langue des signes. Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle avait produit de remarquables travaux dont certains anticipaient la linguistique moderne (Cuxac, 1983), les sciences humaines naissantes ignorent les sourds et leur langue, comme l'anthropologie et l'histoire, ou les dévalorisent, comme la psychologie.

À la fin des années 1970, une série d'événements va ramener les sourds et leur langue sur le devant de la scène. Les contacts renoués avec l'Amérique, dont les représentants avaient à Milan protesté contre l'interdiction des signes, font découvrir aux sourds français une situation bouleversante : l'accès des sourds à des professions prestigieuses, inimaginables en France, une université pour étudiants sourds où la langue des signes a droit de cité, l'existence d'un corps d'interprètes. La langue des signes est réputée être la troisième langue des États-Unis par ordre d'importance, après l'anglais et l'espagnol. En France même, le débat s'instaure sur la question du retour des signes dans l'éducation des enfants sourds. C'est le « réveil sourd ».

## 2. Le réveil sourd et la variation régionale

On aurait pu croire que le réveil sourd s'accompagnerait d'un intérêt pour les formes régionales de la langue des signes, puisqu'il est couramment admis que l'une de ses causes a été le climat idéologique des années qui ont suivi mai 68, notamment les revendications d'identités locales et la défense des langues régionales. Or, il n'en a rien été. Comme on va le voir, les intérêts, les idéologies, les stratégies de tous les acteurs sociaux de cette époque, si opposés fussent-ils, convergeaient vers ce même résultat.

### 2.1. Un enjeu unique

Ce qui est en jeu dans ces années de revendication, c'est la reconnaissance d'une modalité gestuelle du langage humain : le fait qu'avec leurs mains, les sourds puissent tout dire, tout comprendre, tout traduire, tout enseigner. C'est la reconnaissance de la langue des signes comme langue authentique, susceptible d'être utilisée dans l'éducation des enfants sourds. C'est donc peu de dire que la variation régionale n'intéressait en rien les militants du réveil sourd.

Mais il y a plus : cette variation a été perçue comme quelque chose de néfaste. Les opposants aux nouvelles revendications ne manquaient pas chez les sourds, notamment dans les instances dirigeantes des grandes organisations nationales comme la Confédération nationale des sourds de France (CNSF) ou l'Union nationale pour l'insertion des déficients auditifs (UNISDA). À cette époque, leurs dirigeants ne sont pas des sourds profonds de naissance, mais des personnes dont la surdité est partielle, ou apparue suffisamment tard pour qu'elles aient maintenu une bonne qualité de parole, indispensable pour communiquer avec les pouvoirs publics. Au près de la base sourde, les dirigeants pratiquent une langue des signes appauvrie ou très influencée par le français, et n'éprouvent souvent pour elle qu'un indulgent

---

<sup>1</sup>. Procédé consistant à modifier un signe naturel en remplaçant la forme de la main par celle de la lettre manuelle correspondant à l'initiale du mot français qui traduit ce signe : les deux poings qui s'ouvrent dans le signe LIBRE sont remplacés par la lettre manuelle L, index et pouce tendus et écartés, initiale du mot *libre*.

<sup>2</sup>. Les signes sont transcrits par leur traduction française la plus courante, mise en capitales.

mépris. Pendant des décennies, Louis Boujeant (1895-1980) publie d'innombrables chroniques dans la presse silencieuse. Il se scandalise dans *L'Information des sourds-muets* des barbarismes qu'il croit observer dans ce qu'il appelle « la langue gesticulée » : « Elle se passe de toute règle grammaticale, de toute ordonnance, si ce n'est celle de la salade qu'on mélange », c'est un « immonde langage embryonnaire, responsable du retard intellectuel de tant de démutés » (Boujeant, 1947). L'un des principaux arguments que ce milieu opposera au retour des « gestes » est leur variabilité : « Quel langage gestuel utiliser ? Sous la forme qui a survécu en France, c'est impensable » (UNISDA, 1977). Une « codification », une « unification » des signes semble un préalable indispensable à tout essai de réhabilitation. La variation n'est jamais pensée comme telle, mais comme une preuve du caractère confus de la langue, et, pour ceux qui en sont partisans, comme une difficulté supplémentaire à la faire reconnaître. Arguant des différences lexicales, « les entendants et de nombreux sourds, sinon la plupart, affirment qu'il n'y a pas de véritable langue des sourds en France » (Mottez, 1975).

Là-dessus est venu se greffer le poids d'un autre groupe social, celui des entendants qui, pour des motifs familiaux ou professionnels, se lancent dans l'apprentissage de cette langue difficile. Peu au fait des réalités linguistiques, ce public accepte mal de devoir affronter tout ce qui ressemble de près ou de loin à la moindre variabilité, individuelle ou dialectale. Tant d'heures passées dans des stages coûteux auprès de formateurs sourds, et ensuite ne rien comprendre à une conversation banale entre locuteurs dont les signes ne sont pas immédiatement identifiés est une plainte constante. Plainte qui ne peut être négligée par les associations de sourds : la plupart vivent aujourd'hui de ces cours.

## 2.2. L'invention de la « LSF »

La manière de nommer un objet influe sur la manière dont on se le représente, et sur son destin social ; cette évidence se vérifie une fois de plus avec ce que les sourds font avec leurs mains. Face au « langage gestuel » qui apparaît notamment dans le titre des ouvrages de Pierre Oléron (1974, 1978) publiés aux Éditions du CNRS, les acteurs du réveil sourd imposeront « langue » vs « langage », et « signes » vs « gestuel » : ce sera donc « langue des signes ». L'expression avait d'ailleurs souvent été utilisée bien avant le congrès de Milan. L'adjectif « française » est ajouté sur le modèle de *American Sign Language*. Cette précision n'allait pas de soi : malgré leur grande diversité lexicale, les langues des signes de différents pays sont plus proches entre elles que ne le sont les langues vocales. De nature spatiale, la syntaxe varie peu ; et, pour réduire les différences lexicales, les locuteurs disposent de différents registres plus ou moins iconiques (Cuxac, 2000), de sorte que des sourds pratiquant des langues différentes peuvent entrer rapidement en communication.

L'emprunt au modèle américain ne s'arrête pas là. *L'American Sign Language* est depuis longtemps nommé aux États-Unis « ASL » : la langue des signes française sera donc la « LSF ». Ce sigle apparaît pour la première fois en 1975 dans un document de travail du sociologue Bernard Mottez qui, entretenant des liens étroits avec la recherche américaine, a joué un rôle important dans le réveil sourd. Or, comme toute siglaison, celle-ci tend inévitablement à réifier la réalité qu'elle recouvre : en l'occurrence, un pullulement de variations régionales. Par la masse démographique qu'elle représente, la région parisienne a regroupé le plus grand nombre d'acteurs du réveil sourd. C'est de Paris que sont partis les premiers cours destinés aux entendants, et c'est à Paris que sont situées les deux principales associations de promotion de la langue, qui depuis trente ans ont drainé des dizaines de milliers d'entendants. La « LSF » est donc tout naturellement identifiée à la langue parisienne et réciproquement. Tout signe local différant des signes pratiqués à Paris court le risque d'être stigmatisé comme « n'étant pas de la LSF »<sup>1</sup>.

C'est sous cette étiquette que se répand le dialecte parisien, jamais désigné comme tel, dans toute la France. Cette reconquête s'est faite en proportion de la reconnaissance des sourds comme catégorie anthropologique, de leur gestualité comme langue à part entière, et de sa réintroduction progressive dans les établissements pour enfants sourds. Les formateurs sourds, les enseignants entendants de province, viennent s'instruire à Paris auprès des deux

---

<sup>1</sup> Autre inconvénient de la siglaison : étendue depuis trente années à toutes les langues des signes du monde, elle aboutit à des dénominations qui, utilisées en France sous leur forme indigène, sont difficilement identifiables : BSL (British Sign Language), LSQ (Langue des Signes Québécoise), VGT (Vlaamse Gebarentaal, langue des signes de Belgique flamande), etc. Une solution intermédiaire semblerait raisonnable : LS fr (langue des signes française), LS amér (langue des signes américaine), etc.

grandes associations parisiennes que l'on a évoquées. C'est un retour à la situation du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les enseignants venaient se former à Saint-Jacques. L'excellente émission télévisée hebdomadaire *L'Œil et la main*, produite et animée par des sourds parisiens, diffuse chaque samedi matin des signes parisiens, rapidement intégrés par la province, notamment tout ce qui apparaît comme des néologismes venant combler des lacunes lexicales. Elle joue le rôle qu'a joué la TSF dans la disparition des patois français.

### **2.3. Les recueils de signes**

Dès le début du réveil sourd, paraissent quatre recueils de photographies de signes régionaux ; et qui restent les seuls à ce jour. Mais qui ne sont en rien impulsés par le projet de garder la trace de signes ressentis comme présentant un caractère régional. S'ils présentent de fait ce caractère, c'est parce que l'initiative vient de personnes habitant la province, et que, tout naturellement, elles photographient les signes qu'elles pratiquent elles-mêmes. Le choix des titres le prouve : *Langage gestuel, S'exprimer dans l'espace, Les mains qui parlent, Des mains pour le dire* : rien dans ces titres n'indique que ce sont là des recueils de signes pratiqués à Saint-Laurent-en-Royans, à Chambéry, à Poitiers, au Puy (respectivement Institut médico-pédagogique pour déficients auditifs, 1979 ; Commission de langage gestuel, 1982 ; Groupe de recherche sur le langage gestuel, 1982 ; Ravent & Page, 1984). Ces recueils sont pensés uniquement comme une contribution au mouvement général qui, parti de Paris et se propageant rapidement dans toute la France, tend à faire reconnaître la dignité des signes.

Deux ans après le dernier recueil, celui du Puy (1984), paraît le premier volume des éditions IVT (Moody & al., 1986), qui, sous le titre *La langue des signes*, rassemble plus de 1300 signes parisiens, mais que rien ne désigne comme tels. Quatre ans plus tard, le second volume (Girod & al., 1990) portera ce nombre à plus de 2500, et l'édition la plus récente (Girod & al., 1997) à 4000. Ces ouvrages répondent à la demande pressante du public entendant de disposer d'un support pédagogique. Par leur grande qualité technique, ils s'imposent définitivement face aux productions artisanales des années 1979-1984. Ils rompent avec la photographie, de qualité souvent médiocre, et, s'inspirant des travaux américains, optent pour le dessin qui permet de superposer le début et la fin d'un signe sur une même illustration, le mouvement étant noté au moyen d'un système de flèches. La porte est désormais fermée aux initiatives locales, qui ne peuvent espérer atteindre une telle qualité. Après 1984, plus un seul signe de province ne sera enregistré.

### **2.4. La variation régionale sous le regard des sourds**

La facilité avec laquelle le dialecte parisien a conquis le territoire français, sans rencontrer aucune résistance avouée, s'explique en grande partie par l'immense prestige dont jouit Saint-Jacques. Saint-Jacques, ce n'est pas seulement le grand établissement situé au cœur de la capitale ; c'est surtout le premier établissement au monde pour l'éducation des sourds. Il est issu de la vie glorieuse de l'abbé de l'Épée, dont les différents épisodes font partie de la mythologie sourde : l'abbé perdu dans une rue de Paris par une nuit noire qui symbolise l'état de confusion dans lequel sont plongés les sourds, la foudre qui annonce la prochaine révélation, la lumière entraperçue à travers une fenêtre, qui apporte la promesse d'un passage à l'état de culture, l'entrée dans la pièce où se trouvent deux jumelles sourdes, rencontre décisive qui va changer le destin des sourds ; la fondation de la première école au domicile de l'abbé, rue des Moulins ; les succès remportés, qui lui valent la visite de tous les grands de ce monde, jusqu'à Louis XVI (épisode apocryphe) ; la mort de l'abbé, qui préfère succomber sous le froid plutôt que d'infliger des privations à ses élèves (épisode également apocryphe) ; la visite d'un représentant de la Constituante à son lit de mort, et la promesse que la Nation prendra en charge ses protégés (épisode authentique, immortalisé par un tableau de Peysson, sourd-muet) ; la concrétisation de cette promesse par la création de l'institut Saint-Jacques en 1794. La croyance commune, longtemps partagée par les sourds eux-mêmes, que la langue des signes a été inventée par l'abbé de l'Épée ne peut qu'ajouter encore au poids de Saint-Jacques : sa langue peut se prévaloir d'une légitimité qu'aucune autre ne possède.

Ignorée des pouvoirs publics, totalement absente des travaux linguistiques portant sur la langue des signes, la variation régionale est l'objet de cette « déconsidération bienveillante » dont fait état l'argumentaire qui a présidé à ce numéro. Le discours des sourds est généralement empreint de respect à l'égard de ces « vieux signes », qui font ressentir que la langue des sourds s'ancre dans une histoire et une tradition, et qu'elle participe à la « culture

sourde », concept venant s'opposer aux représentations communes de la surdité comme un malheur individuel qui ne relèverait que de la seule médecine. Voilà pour la bienveillance.

Quant à la déconsidération, elle transparait lorsqu'un signe de Chambéry est accueilli par des ricanements à Rouen ; lorsque les signes régionaux trop différents des signes parisiens sont couramment accusés de n'être que des constructions artificielles, inventées de toutes pièces par des éducateurs entendants bien obligés d'instaurer une communication minimale pendant la longue période d'interdiction ; lorsque, dans les zones frontalières, les dialectes sont attribués sans la moindre preuve à l'influence de langues étrangères : la langue des signes allemande pour le dialecte de Nancy, la langue des signes italienne pour le dialecte de Chambéry.

### 3. Les degrés d'intercompréhension

Chacun des quelque cinquante établissements qui ont été fondés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle possède un nombre plus ou moins élevé de signes qui lui sont propres et dont l'usage au cours d'une conversation permet de repérer l'origine géographique du locuteur<sup>1</sup>. Dans la région parisienne, la seule à posséder deux prestigieuses institutions, les différences lexicales ont entraîné des conflits entre anciens élèves de Saint-Jacques et anciens élèves d'Asnières, puis une scission conduisant à l'existence de deux associations concurrentes, lorsqu'il s'est agi d'établir le premier dictionnaire de la « LSF », et donc de choisir les signes qui devaient être enseignés.

Outre leur parler local, la plupart des sourds connaissent la « LSF » et s'adaptent sans difficulté à tout interlocuteur, notamment parisien, qui la pratique ; de sorte que l'observation de dialogues entre deux locuteurs dont l'un ne connaîtrait que la « LSF » et l'autre son propre dialecte local, est plus que problématique. C'est donc de manière expérimentale que j'ai testé les degrés d'intelligibilité entre différents dialectes. Parmi les dizaines de sourds parisiens que je connais intimement, deux s'y sont prêtés de bonne grâce. Il s'agit d'une femme de 55 ans issue de Saint-Jacques et d'un homme de 65 ans issu de l'institution d'Asnières. Tous deux sont bien intégrés à la collectivité des sourds parisiens dont ils peuvent être considérés comme des représentants ordinaires, aussi éloignés des sourds qui sont en difficulté avec la langue des signes que de ceux qui militent activement pour elle. Leur âge leur confère une certaine expérience de la variabilité des signes, expérience que n'auraient pas eue des personnes plus jeunes, ce qui aurait sans doute conduit à sous-évaluer les degrés d'intelligibilité. L'homme a notamment participé au mouvement associatif et au mouvement sportif sourds, qui offrent l'occasion de multiples rencontres entre personnes de toutes régions.

Il est bien connu que les sourds éprouvent de grandes difficultés à interpréter les photographies ou dessins de signes : ils ne sont pas habitués à lire des reproductions en deux dimensions, avec des mouvements symbolisés par des flèches, de signes qui se déploient dans un espace à trois dimensions. Ce n'est d'ailleurs guère aux sourds que ces recueils sont destinés, mais au public entendant qui apprend leur langue ; aussi bien ne jouent-ils aucun rôle dans la transmission de cette langue. J'ai donc reproduit moi-même, avec mon corps, les signes photographiés dans les recueils déjà cités. Ceci ne présente aucune difficulté pour toute personne accoutumée à ce mode de représentation, a fortiori pour quelqu'un qui a lui-même photographié et dessiné des centaines de signes destinés à l'édition scientifique.

En ce qui concerne Le Puy et Chambéry, le pourcentage de signes inintelligibles, hors contexte, par ces locuteurs parisiens s'est avéré être d'environ 10 % : c'est insuffisant à empêcher l'intercompréhension, et ce sont donc des dialectes qui sont en présence. En ce qui concerne Poitiers et Saint-Laurent-en-Royans, ce pourcentage s'élève à 30 % environ. Comme on le verra *infra*, beaucoup de signes inintelligibles hors contexte ne sont que des faux-amis de signes parisiens ; on peut donc estimer que l'intercompréhension en situation devrait rester possible.

---

<sup>1</sup> La variation régionale a été observée dans le cadre d'une enquête ethnographique de longue durée, à Paris et en province, menée exclusivement en langue des signes. La méthodologie de cette enquête a été exposée dans l'Introduction à l'un des deux ouvrages qui en ont résulté (Delaporte, 2002a). Il suffira de dire ici qu'elle a consisté en une immersion permanente dans le monde sourd pendant sept années, l'observation directe de ce qui se fait et se dit rendant inutile tout entretien formel. La classique observation participante s'est souvent transformée en participation observante, telle qu'interprétations à l'hôpital, au commissariat ou auprès de familles entendants, permettant de franchir le mur du privé. Le second de ces ouvrages (Delaporte & Pelletier, 2002), recueil d'un récit de vie qui m'a été fait en langue des signes par une personne sourde passée par l'institution de Chambéry, a été l'occasion de me familiariser avec le lexique propre à cette localité.

Il faut ouvrir ici une parenthèse pour souligner un point de méthode. Les signes sont plus transparents que les mots, parce que la création lexicale est toujours fondée sur la motivation saussurienne : la forme et le mouvement des mains reproduisent les ailes du papillon, le bec de l'oiseau, les toits en pente de la maison, etc. ; à moins que la motivation ne se situe dans l'ordre de métaphores culturelles communes aux sourds et aux entendants : le cœur comme siège des sentiments, le front comme siège des fonctions intellectuelles. Le mot « stylisation » me paraît être celui qui convient le mieux pour nommer la manière dont se construisent les signes. Il rend compte à la fois de la similitude avec le référent, et de l'économie représentée par la combinatoire de paramètres formels : les sourds parlent du monde avec un nombre nécessairement limité de formes de la main, d'emplacements et de mouvements. Dès lors, il arrive fréquemment que l'intelligibilité ne passe pas par une proximité de forme et de sens entre deux signes (comme c'est le cas pour les mots des langues vocales), mais par la saisie immédiate de la relation entre le signe et ce qu'il représente.

Voici maintenant un cas de figure très spécifique : celui du quartier des filles de Chambéry, qui constituait un isolat langagier. L'institution nationale des sourds-muets de Chambéry a été fondée en 1841. D'abord œuvre privée, elle devient établissement public en 1846. Filles et garçons sont séparés, les premières étant éduquées par les religieuses du Sacré-Cœur, les seconds par les Frères des Écoles chrétiennes. En 1908, le quartier des filles est transféré au village de Pont-de-Beauvoisin, à une trentaine de kilomètres de celui des garçons établi à Cognin, avec lequel les filles n'auront aucun contact. Grâce à Yvette Pelletier, élève à Pont-de-Beauvoisin de 1946 à 1955, j'ai pu photographier 500 signes de cette école. Sur ce nombre, 24 % sont des signes parisiens, ou proches d'eux. Le reste, 76 %, est formé de signes spécifiques, incompréhensibles pour des sourds parisiens. Il ne s'agit plus de deux dialectes en présence, mais de deux langues.

En 1961, l'école est fermée et les filles rejoignent les garçons à Cognin. La fermeture de l'école clôt définitivement l'évolution et l'usage de la langue. Devenues adultes, les anciennes élèves de Pont-de-Beauvoisin se marient, souvent avec des hommes passés par Cognin, et ne pratiquent plus leur propre langue, qui devient une langue morte.

## **4. Origines des variations régionales**

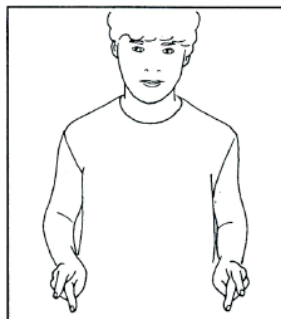
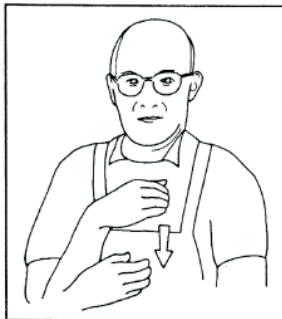
### **4.1. Un processus de dialectisation**

Beaucoup de signes régionaux actuels peuvent être rapportés à des signes parisiens décrits ou dessinés au XIX<sup>e</sup> siècle. L'évolution de la langue a été plus rapide à Paris, si bien que les signes de province offrent souvent une photographie d'un état de langue ancien à Paris même. On a affaire à un processus de dialectisation à partir de la langue parisienne du XIX<sup>e</sup> siècle, qui, diffusée sur tout le territoire français par les enseignants passés par Saint-Jacques, était devenue la langue commune des sourds français, du moins de ceux d'entre eux qui étaient scolarisés. Cette dialectisation est en grande partie le résultat du congrès de Milan. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la situation française avec la situation américaine, où la variabilité régionale est bien moins grande : la tolérance à l'égard des signes, leur place dans l'enseignement, l'existence de manuels de signes, ont maintenu une relative cohérence sur un territoire près de vingt fois plus vaste que le territoire français. Deux cas de figure se présentent.

En premier lieu, il peut s'agir de signes qui, à Paris même, ont purement et simplement disparu, remplacés par d'autres qui n'entretenaient avec eux aucun lien de filiation. La grande facilité de création de nouveaux signes est favorisée par la motivation qui préside à leur genèse : il est généralement aisé de trouver quelque nouveau point de vue pour styliser un objet du monde (voir *infra*, 4.2, l'exemple de JUILLET). De cette création continue, le témoignage de Valade-Gabel (1859) fait foi : « *un dixième environ des signes décrits par M. Pélissier [en 1856] ne sont plus ceux qui étaient, il y a vingt ans, usités dans l'école de Paris* ». Ce qui nous ramène à 1839 ; or, à cette époque, vingt-quatre institutions avaient déjà été fondées en province. Beaucoup de signes de province peuvent donc provenir de cette première fournée de signes parisiens. On en a la preuve avec l'ancien signe LAPIN, cité par Valade-Gabel comme disparu entre 1839 et 1856 : ce signe se retrouve aujourd'hui à Saint-Laurent-en-Royans et aux USA, où il a été importé par Laurent Clerc à partir de 1817.

Voici deux autres exemples de ces signes tôt disparus à Paris mais maintenus en province. Dans le signe PREUVE en usage à Chambéry et Saint-Étienne (fig. 1), on reconnaît le signe

décrit de Paris en 1827 par Degérando avec le sens de « être convaincu, de manière à ne plus avoir rien à répondre » : « *la main droite, les doigts courbés et tournés en dedans, descend avec force le long de la poitrine* ». Le sémantisme du mouvement est celui de AVALER ; le même lien entre conviction et ingestion se retrouve en français avec « avaler » ou « gober ». Le signe parisien actuel ÊTRE CONVAINCU est fondé sur une toute autre métaphore, celle d'épées de duellistes dont l'une parvient à faire s'abaisser l'autre, équivalent gestuel de la métaphore « rendre les armes ».



**Fig. 1.** PREUVE (Chambéry)

**Fig. 2.** GRAND-PÈRE (Le Puy)

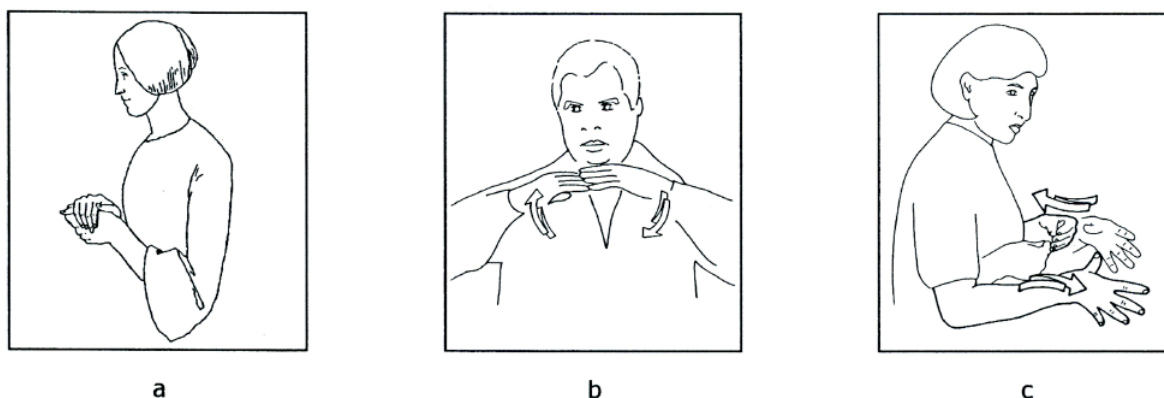
**Fig. 3.** PÈRE (Paris, 1856)

Dans le signe du Puy GRAND-PÈRE (fig. 2), on reconnaît l'ancien signe composé PÈRE (fig. 3), métaphore de l'engendrement, après la chute du second composant PASSÉ. Aujourd'hui, le signe parisien PÈRE est un dérivé de HOMME, qui stylise un attribut masculin, la moustache.

En second lieu, il peut s'agir de signes qui représentent des étapes intermédiaires entre les anciens signes parisiens attestés dans les ouvrages que l'on a cités, publiés entre 1827 et 1865, et les actuels signes parisiens. L'évolution des formes a été telle à Paris que la comparaison entre les signes du XIX<sup>e</sup> siècle et les signes actuels est souvent insuffisante pour établir un lien de filiation. Grâce aux formes régionales, on peut reconstituer des séries qui apportent la preuve de cette filiation. Ces signes pratiqués dans une province conservatrice constituent un excellent matériau pour dégager des tendances évolutives liées à l'économie gestuelle, homologues des « lois phonétiques » des langues vocales, et fournissent des bases scientifiques au projet étymologique appliqué aux langues des signes (Delaporte, 2002b et 2004a).

En voici un exemple, le signe HEUREUX. Dans les anciennes descriptions, « *tourner les mains l'une dans l'autre* » (Brouland, 1855), « *comme si on se les lavait* » (Blanchet, 1850), on reconnaît un geste usuel qui traduit un sentiment de satisfaction (fig. 4a). Ce geste n'est plus reconnaissable dans le signe parisien actuel, dans lequel les mains, animées d'un mouvement d'ouverture et de fermeture, n'entrent même plus en contact (fig. 4c). Seule l'existence d'une forme intermédiaire de province (Poitiers, Orléans, Nice, Marseille), dans laquelle chaque main frotte à tour de rôle le dos de l'autre (fig. 4b), apporte la preuve de la filiation en même temps qu'elle permet de comprendre le mécanisme de l'évolution : le geste emprunté a été profondément modifié en s'adaptant aux paramètres propres à la langue des signes, mécanisme identique à celui qui, en langues vocales, adapte les mots empruntés à la phonologie de la langue emprunteuse. En France aujourd'hui, toute unité lexicale peut en effet être aisément décrite en termes de formes de la main (une trentaine de formes discontinues), d'emplacement, d'orientation de la paume et de mouvement, ce qui n'est pas le cas du geste étymon, dans lequel les mains prennent successivement, et sans solution de continuité, une multitude de formes et d'orientation : ce en quoi il est bien un geste, et non un signe.

Le cas le plus remarquable de conservatisme d'anciens signes parisiens est celui de Saint-Laurent-en-Royans : cas probablement unique en France, les religieuses qui ont eu en charge cet établissement ont opposé une résistance clandestine aux décisions du congrès de Milan. Continuant à pratiquer « les gestes » auprès de leurs élèves, utilisant comme manuel de référence le dictionnaire de l'abbé Lambert (1865), elles ont contribué à maintenir une langue proche de la langue parisienne du XIX<sup>e</sup> siècle. Le résultat est que beaucoup de signes de cette école sont aujourd'hui incompréhensibles aux sourds parisiens, qui sont tentés d'y voir des aberrations inventées de toutes pièces par les religieuses.

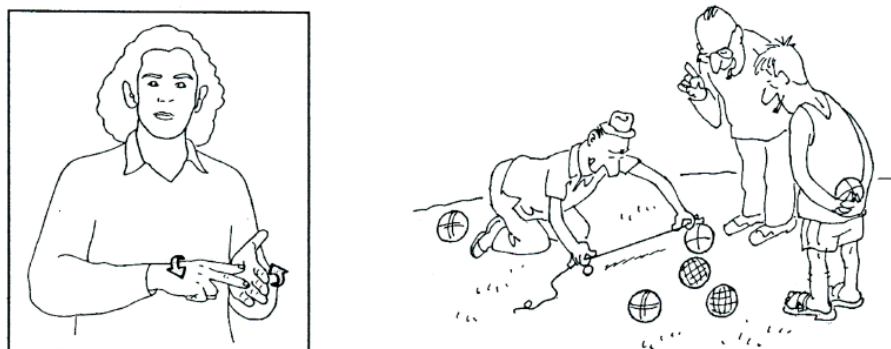


**Fig. 4.** Évolution du signe HEUREUX. **a** : à Paris en 1855. **b** : à Poitiers en 1982. **c** : à Paris en 1986.

L'existence d'une multitude de faux-amis entre signes parisiens et signes régionaux est un autre indice de filiation : elle suggère un processus de dérivation sémantique à partir de ce qui a été, à un moment de l'histoire de la langue, un seul et même signe, le signe parisien du XIX<sup>e</sup> siècle. En voici quelques exemples empruntés au dialecte du Puy (le premier terme de chaque paire est utilisé à Paris, le second au Puy) : DROIT / LOI ; ÉLÉGANTE / MADemoiselle ; MIGNON / COQUET ; ÉTÉ / JUIN ; NEIGE / PLUIE ; RIRE / SE MOQUER ; CARESSER / ÊTRE SAGE ; CROIRE / SAVOIR ; BOUDER / SÉRIeux ; ARRANGER / SOIGNER ; MOT / TITRE ; ÊTRE ABSENT / DISPARAÎTRE ; MALADE / DOCTEUR.

Ici, s'impose toutefois une seconde remarque méthodologique qui, comme la précédente, découle du caractère motivé des signes. À côté des homonymes étymologiques qui résultent d'un lien historique, à côté aussi du piège que constituent les homonymes de hasard, les langues des signes offrent une homonymie de troisième type, sans équivalent en langues vocales. Certains homonymes ou paronymes peuvent en effet résulter de la ressemblance formelle des objets du monde qu'ils stylisent. Il est impossible de décider, au vu des seuls signes actuels, si l'homonymie entre le PLUIE parisien et le NEIGE auvergnat est due à une réelle dérivation sémantique, ou provient de la stylisation, indépendante mais qu'on ne saurait qualifier de fortuite, d'objets de forme et de mouvement proches : dans le cas qu'on a pris comme exemple, les doigts écartés des deux mains symbolisent une pluralité de choses (ici : gouttes d'eau ou flocons de neige), tandis que le mouvement indique que ces choses se dirigent du haut vers le bas.

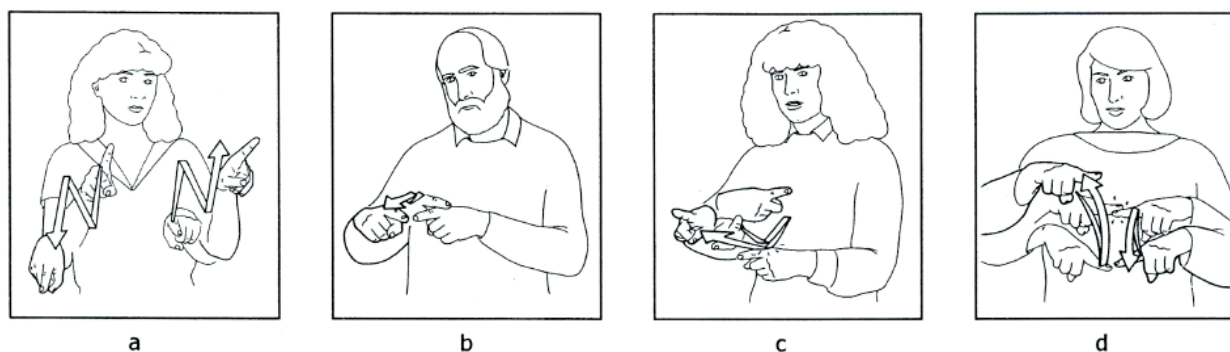
Un cas particulier de la dérivation sémantique est celui où elle vient enrichir localement une palette de significations sans en supprimer aucune. Le signe parisien très polysémique INGÉNIEUR / TECHNIQUE / RÉGIME ALIMENTAIRE conserve tous ces sens à Bourg-en-Bresse ; mais il y est adjoint le sens « pétanque ». L'étymon est l'ancien signe parisien COMPAS, instrument de mesure par excellence, au propre ou au figuré. Dans le cas de PÉTANQUE, l'idée de mesure découle du geste représenté sur la fig. 5 ; partout ailleurs en France, le signe PÉTANQUE stylise le geste de lancement d'une boule.



**Fig. 5.** À gauche : INGÉNIEUR (Paris, 1986) / PÉTANQUE (Bourg-en-Bresse, 2002).  
À droite : le geste à l'origine du signe local PÉTANQUE.

Alors que la variation régionale du lexique procure, aux sourds comme aux apprenants entendants, une impression de fragmentation et de confusion, la recherche étymologique permet de réduire cette fragmentation, qui n'est en rien une confusion, à ses exactes proportions. En voici un dernier exemple, qui présente l'intérêt de couvrir probablement la plus grande partie du territoire français. Un même signe, les deux index pointant alternativement vers le haut et le bas, est associé aux significations les plus diverses : « cadeau » à Nancy, « gens » à Bourg-la-Reine, « objet » au Puy, « ça dépend » à Paris, « bizarre » à Paris (archaïsant). Les mêmes significations se retrouvent associées à trois autres signes mobilisant également les deux index :

- L'index droit<sup>1</sup> frotte l'index gauche avec un mouvement rectiligne : « objet » à Paris et dans diverses autres localités, « cadeau » à Asnières.
- L'index droit frotte l'index gauche avec un mouvement arqué : « objet » à Toulon, « bizarre » à Paris, à quoi il faut ajouter « animal » à Marseille.
- L'index droit heurte l'index gauche : « cadeau » et « gens », homonymes à Paris.



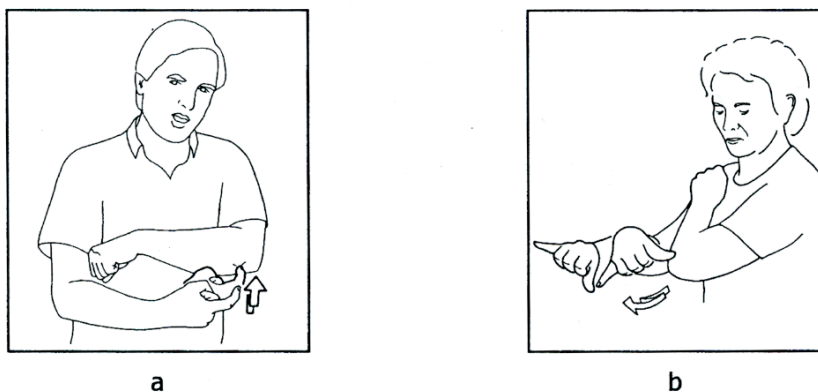
**Fig. 6.** Une famille lexicale. **a** : CADEAU (Nancy), GENS (Bourg-la-Reine), OBJET (Le Puy), ÇA DÉPEND (Paris), BIZARRE (Paris, archaïsant). **b** : OBJET (Paris), CADEAU (Asnières). **c** : OBJET (Toulon), BIZARRE (Paris), ANIMAL (Marseille). **d** : CADEAU, GENS (Paris).

Derrière cet entrelacs de formes et de sens se dissimule un étymon commun, proche de l'actuel ÇA DÉPEND parisien, consistant à pointer l'index dans différentes directions de l'espace pour évoquer la pluralité et la diversité des choses, des personnes et, dans le cas du signe marseillais, des animaux (fig. 6a). Au plan de la forme, il y a eu évolution par rapprochement des deux index et immobilisation de la main gauche (fig. 6b à 6d), le rapprochement allant même jusqu'à les faire se heurter (fig. 6d). Au plan du sens, « ça dépend » renvoie à la pluralité des choses déterminant la possible réalisation de telle ou telle éventualité. Le sens « bizarre » provient d'une dérivation depuis « différentes choses » vers « chose différente des autres ». La dérivation vers « cadeau » s'est faite depuis le sens « objet » : pour faire un cadeau, on cherche un objet à offrir (pour une démonstration complète, cf. Delaporte, 2004b). S'il est impossible de se prononcer sur l'ancienneté et la localisation géographique de l'étymon, on voit en tout cas comment il a produit un entrelacs de formes et de sens dans des régions très éloignées les unes des autres, concourant aux représentations négatives sur le supposé caractère confus de la langue des signes.

Moins facile à élucider est le cas des signes que l'on ne rencontre à l'identique que dans des localités très éloignées l'une de l'autre. Ainsi du signe DÉMON, la main droite en cornes frottant vers l'avant le coude gauche, observé chez des locuteurs âgés à Bordeaux et chez d'anciennes élèves du quartier des filles de Chambéry. Pour tous, ce signe est obscur ; l'étymologiste, lui, n'a pas grand mal à y voir le signe TENTATION, index tapotant le coude, dans lequel a été injectée la main en cornes, référence aux cornes du diable (fig. 7) : condensation en un signe unique de l'expression française « démon tentateur ». Faute de mieux, on ne peut devant de tels faits que supposer une diffusion par l'intermédiaire d'élèves ou d'enseignants passés successivement par plusieurs établissements. Il faudrait également envisager l'existence de signes utilisés par les mêmes congrégations dans des écoles éloignées géographiquement, par exemple les Frères de Saint-Gabriel à Bordeaux, Clermont-Ferrand,

<sup>1</sup> Par convention, les locuteurs sont supposés droitiers. Les indications « gauche » et « droit(e) » doivent être inversées dans le cas d'un locuteur gaucher.

Lille, Nantes, Orléans, Poitiers et Toulouse ; ou les Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Arras et Montpellier.



**Fig. 7. a :** *ÊTRE TENTÉ* (Paris, 1986). **b :** *DÉMON* à Bordeaux et au quartier des filles de Chambéry (vers 1960).

#### 4.2. Créations locales

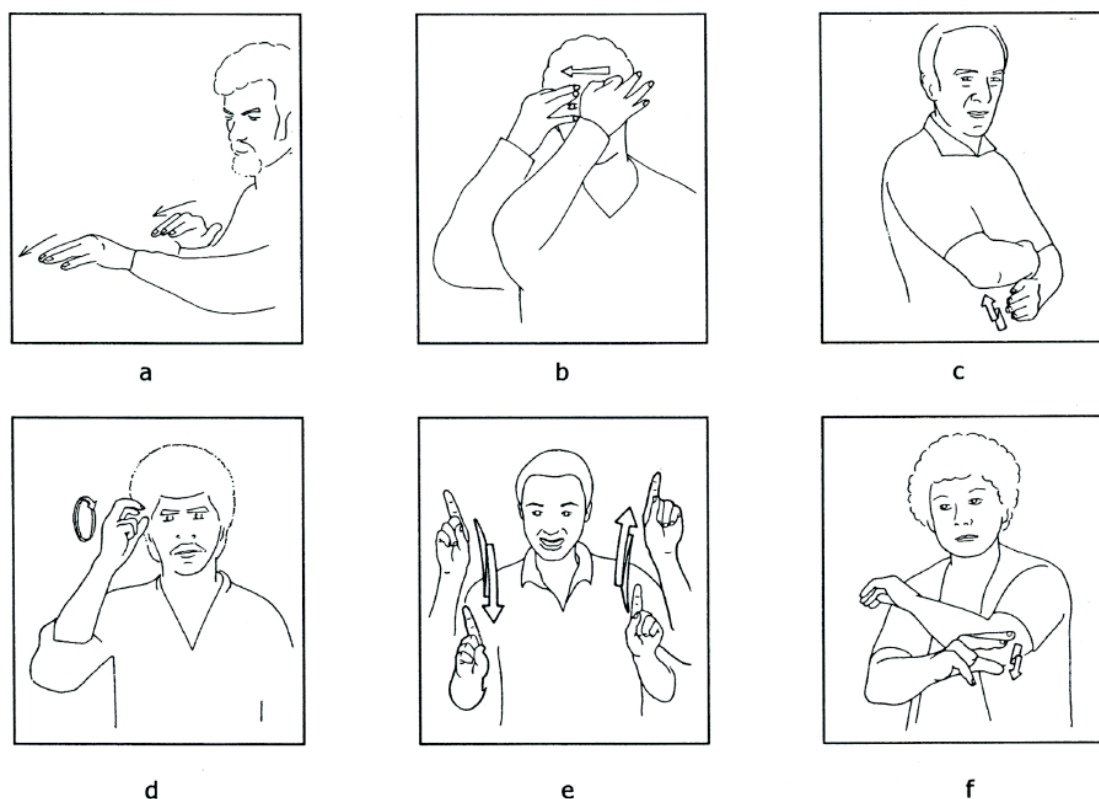
De nombreux signes peuvent être rattachés à la culture ou à l'histoire propres à une école ou une région : leur origine locale n'est pas douteuse. C'est tout particulièrement le cas pour trois lexiques : les jours de la semaine, les mois, les signes de numération.

Les jours de la semaine étaient nommés en fonction des différentes activités scolaires. Par définition, ils ne peuvent donc être antérieurs à la date de création de chaque école régionale. À Lyon, jeudi était le jour de la gymnastique, samedi celui où l'on brossait ses habits : LUNDI est représenté par le signe GYMNASTIQUE, et SAMEDI par le signe BROSSER UN HABIT. Selon le même mécanisme, LUNDI était à Metz le jour du remplissage des encriers, MARDI celui de la cueillette des pommes, MERCREDI celui du dessin, JEUDI celui de la douche, SAMEDI celui de la gymnastique. À Nogent-le-Rotrou, JEUDI était le jour où les religieuses nettoyaient les oreilles des fillettes : il était désigné par la lettre J empruntée à l'alphabet manuel, l'auriculaire tournant dans l'oreille. À Bourg-en-Bresse c'était le jour de la couture, et à Saint-Étienne celui de la promenade. Le DIMANCHE était tantôt le jour de la prière, tantôt celui des beaux habits, symbolisés à Nancy par le port de la cravate. En revanche, VENDREDI a été presque partout le jour du poisson. Beaucoup d'autres signes pour les jours sont aujourd'hui obscurs, référant à des activités scolaires dont la mémoire collective n'a pas gardé la trace, ou bien déformés par l'évolution au point de devenir méconnaissables.

Le lexique pour les mois (Delaporte, 2005b) constitue un bon exemple de la diversité des points de vue qu'offre tout objet ou tout concept qu'il s'agit de nommer. Soient les différents signes pour le mois de juillet (fig. 8). À Saint-Laurent-en-Royans, c'est un dérivé de LION parce que le soleil entre en juillet dans la constellation du même nom ; à Marseille, le signe stylise la couronne de lauriers des distributions des prix, qui avaient autrefois lieu en juillet ; au Puy, c'est un dérivé de PARESSEUX, qui se retrouve à Poitiers et à Alger avant l'Indépendance avec le sens de « jeudi » : juillet marque le début des vacances comme jeudi était naguère un jour de repos scolaire ; à Poitiers, c'est une stylisation de la cocarde du bonnet phrygien, en raison de la fête nationale du 14 juillet ; à Lyon, ce sont pour la même raison des feux d'artifice. Quant à l'étymologie du JUILLET chambérien, elle est inconnue. En contexte, deux de ces signes, celui de Poitiers et celui de Lyon, sont compris de la plupart des sourds de France ; les autres leur sont obscurs.

L'origine locale de bien d'autres signes se laisse aisément deviner. En voici quelques exemples. Le signe RELIGIEUSE et ses éventuels dérivés INFIRMIÈRE ou HÔPITAL stylisent les coiffures des religieuses, dont la forme variait selon les congrégations ayant en charge les activités d'enseignement ou de bienfaisance. Le maïs est en pays bressan une production locale : le signe qui le représente stylise le geste d'épluchage ; à Paris, on ne le connaît que comme aliment prêt à être consommé : le signe stylise le fait de porter à la bouche un épi pour en grignoter les grains. À Paris, un signe CAVE archaisant signifie également « alerte », et c'est là son premier sens : il stylise les cônes croisés des sirènes qui, pendant la seconde guerre mondiale, prévenaient des alertes aériennes. Une telle sirène était visible depuis la cour de

récréation de Saint-Jacques ; lorsqu'elle retentissait, les surveillants entendants prévenaient les élèves en faisant le signe ALERTE, et tout le monde descendait se réfugier dans les caves de l'institution.



**Fig. 8.** Quelques signes locaux pour le mois de juillet. **a** : Saint-Laurent-en-Royans (Drôme). **b** : Marseille. **c** : Le Puy. **d** : Poitiers. **e** : Lyon. **f** : Chambéry.

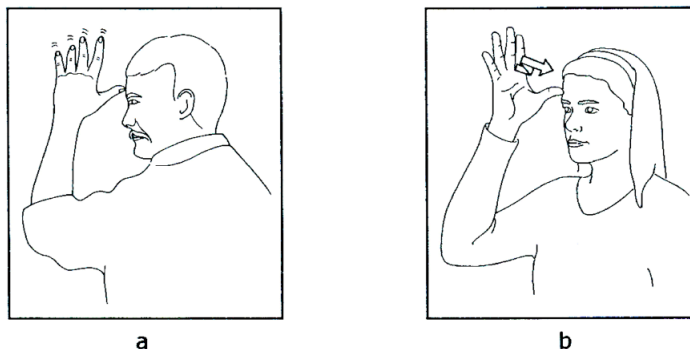
Le cas des signes de numération est plus troublant. Sans aucun rapport avec la langue parisienne, variant entièrement d'un établissement à l'autre, ces signes sont cependant fondés sur une morphogenèse commune, bien qu'énigmatique, dans la moitié orientale du territoire français, à Nancy, Lyon, Bourg-en-Bresse, Chambéry (Delaporte, 2005a).

#### 4.3. Un fonds lexical antérieur à l'éducation des enfants sourds ?

Existe-t-il encore aujourd'hui des signes régionaux, jamais pratiqués à Paris, et dont l'origine est antérieure à l'entreprise pédagogique inaugurée par l'abbé de l'Épée ? J'en ai rencontré un, et pas des moindres au plan culturel, puisqu'il s'agit de MONSIEUR / PÈRE (fig. 9). Je l'ai observé dans les mains de sourds âgés, dans trois localités fort éloignées les unes des autres : Chambéry, Clermont-Ferrand et Angers. Si ce signe n'a jamais été utilisé à Paris, il est en revanche rigoureusement identique au signe américain MAN / FATHER ; il est également présent en langue des signes québécoise, mais sans oscillation des doigts. C'est une stylisation des coiffures emplumées de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sans doute plaisamment métaphorisées sous la forme d'une crête de coq. Les distances qui séparent les trois localités citées suggèrent que ce signe a été répandu au XVIII<sup>e</sup> siècle sur une large partie du territoire français, antérieurement à l'entreprise d'éducation des enfants sourds. Laurent Clerc étant né à moins de cent kilomètres de Chambéry, il n'est pas difficile de reconstituer ce qui s'est passé : Clerc a pratiqué ce signe pendant son enfance, puis, arrivé à l'âge de douze ans à l'institut Saint-Jacques, il l'a abandonné, de même que des générations de petits provinciaux entendants ont dû apprendre à se conformer à la norme langagière de la capitale. Devenu plus tard enseignant sur le Nouveau Continent, libre de toute attache, il a enseigné aux petits sourds américains ce signe de son enfance.

En dehors de ce cas amplement documenté (Delaporte, sous presse), il est difficile d'assigner un statut à de nombreux signes de province qui, ne pouvant être rattachés à des signes parisiens, se rencontrent tantôt de manière sporadique, tantôt sur des ensembles régionaux plus conséquents. Ainsi du signe ÉLÈVE observé à Bordeaux, Poitiers, Angers et Or-

léans : la main ouverte, doigts oscillants, se déplace latéralement devant le front. Proche de ÊTRE INFLUENCÉ, il réfère probablement au fait de recevoir des informations de la part de quelqu'un qui est plus haut placé, au propre comme au figuré. Sa zone de répartition est-elle résiduelle, provenant d'un ensemble plus vaste ? N'est-elle due au contraire, comme on en a fait l'hypothèse à propos du DÉMON bordelais et chambérien, qu'à la mobilité d'élèves ou d'enseignants ? Bien d'autres cas analogues se présentent à l'esprit, tout autant indécidables.



**Fig. 9. a : PÈRE (Clermont-Ferrand). b : PÈRE (Québec)**

## 5. Conclusion

Ce travail est fondé sur les quatre lexiques régionaux abondamment cités, sur le recueil que j'ai fait de 500 signes de l'ancienne école de Pont-de-Beauvoisin, ainsi que sur de très nombreuses informations ponctuelles que j'ai recueillies un peu partout en France. Tout ceci est presque négligeable au regard de ce que nous ignorons. Des pans entiers restent dans l'ombre : des dialectes de Metz ou de Nancy, par exemple, on ne sait rien ; sinon qu'ils existent, et ont chez les sourds la réputation d'être fort éloignés de ce qui se pratique à Paris. Il ne s'agit donc que d'un travail préliminaire sur un sujet jusqu'ici entièrement négligé, et qui pose autant de questions qu'il en résout. Peut-on espérer que les associations régionales de sourds entreprendront, avant qu'il ne soit trop tard, les recueils photographiques des signes qui ont longtemps accompagné leur identité locale ? Les conférences que j'ai faites dans toute la France pour les y inciter ont toujours été accueillies avec enthousiasme ; mais jamais suivies du moindre effet. Il faut donc faire cette remarque amère que les langues meurent deux fois : lorsqu'elle ne sont plus utilisées, ce qui échappe évidemment à la volonté des locuteurs comme à celle du chercheur ; mais aussi lorsque, n'ayant pas été recueillies, elles ne peuvent pas même rejoindre les vastes archives du patrimoine culturel et langagier de l'humanité.

## Références bibliographiques

- Bernard (Y.). 1999. *Approche de la gestualité à l'institution des sourds-muets de Paris, au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Université de Paris V [Thèse de doctorat en linguistique].
- Blanchet (Dr.-A.). 1850. *La surdi-mutité. Traité philosophique et médical suivi d'un petit dictionnaire usuel de mimique et de dactylogie à l'usage des médecins et des gens du monde*. Paris : Labé.
- Bonnal (F.). 2004. « Les signes à la lorgnette des dictionnaires des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ». in : *Surdités*, 5-6, pp. 16-59.
- Boujeant (L.). 1947. « Pégail, viens, souliers changer... ». in : *L'Information des sourds-muets*, 14, p. 1.
- Brouland (J.). 1855. *Spécimen d'un dictionnaire des signes*. Paris : Institution impériale des sourds-muets [Réédition in : Renard (M.) & Delaporte (Y.). 2002. *Aux origines de la langue des signes française*. Paris : Langue des Signes Éditions].
- Commission de langage gestuel. 1982. *S'exprimer dans l'espace*. Chambéry : Maison savoyarde des sourds.
- Cuxac (C.). 1983. *Le langage des sourds*. Paris : Payot.
- Cuxac (C.). 2000. *La langue des signes française. Les voies de l'iconicité*. in : *Faits de langues*, 15-16, pp. 1-391.
- Degérando (J.-M.). 1827. *De l'éducation des sourds-muets de naissance*. Paris : Méquignon.
- Delaporte (Y.). 2002a. *Les sourds, c'est comme ça. Anthropologie de la surdimutité*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, Coll. « Ethnologie de la France ».
- Delaporte (Y.). 2004a. « Deux siècles d'histoire de la langue des signes française : les tendances évolutives ». in : *Sillexicales*, 4, pp. 131-151 : *Linguistique de la langue des signes française : recherches actuelles* [Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq].
- Delaporte (Y.). 2004b. « Une famille lexicale : CHOSE, GENS, ÇA DÉPEND, CADEAU, BIZARRE ». in : *Patrimoine sourd*, 8, pp. 13-16.
- Delaporte (Y.). sous presse. « Les signes FATHER et MOTHER revisités. Une famille lexicale franco-américaine ». in : Daigle (D.) & Parisot (A.-M.), (eds.). *Surdité et société : perspectives psychosociale, didactique et linguistique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Delaporte (Y.) & Pelletier (A.). 2002. *Moi, Armand, né sourd et muet*. Paris : Plon, Coll. « Terre humaine ».
- Descartes (R.). 1953. *Œuvres et lettres*. Paris : Gallimard, Coll. « La Pléiade ».
- Desloges (P.). 1779. *Observations d'un sourd et muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets*. Amsterdam & Paris : Morin [Réédition 1991 : Orléans : Association Étienne de Fay (Archives de l'Histoire des Sourds)].
- Diderot (D.). 2000. *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient. Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent*. Paris : Flammarion.
- Ferrand (abbé J.). *Dictionnaire des sourds-muets* [Manuscrit vers 1785. Édité en 1896 par Ratel (J.-A.-A.). Laval : Collection ancienne et moderne d'otologie, 7].
- Girod (M.) & al. 1997. *La langue des signes. Dictionnaire bilingue LSF / français*. Vincennes : Éditions IVT.
- Groupe de recherche sur le langage gestuel. 1982. *Les mains qui parlent. Éléments de vocabulaire de la langue des signes*. Poitiers.
- Institut médico-pédagogique pour déficients auditifs « La Providence ». 1979. *Langage gestuel*. Saint-Laurent-en-Royans.
- Jamet, (abbé P.-F.). 1824. *Mémoires sur l'instruction des sourds-muets*. Caen : Académie royale de la ville de Caen.
- Lambert (L.-M.). 1865. *Le langage de la physionomie et du geste mis à la portée de tous*. Paris : Lecoffre [Réédition 2005 : *La langue des signes française d'autrefois*. Paris : CTHS].
- L'Épée (abbé M. de). 1784. *La véritable manière d'instruire les sourds et muets*. Paris : Fayard, Coll. « Corpus des œuvres de philosophie en langue française » [Réédition, 1984].
- Montaigne (M. de). 1962. *Œuvres complètes*. Paris : Gallimard, Coll. « La Pléiade ».
- Moody (B.) & al. 1986. *La langue des signes* (tome 2). *Dictionnaire bilingue élémentaire*. Vincennes : Éditions IVT.
- Mottez (B.). 1975. *À propos d'une langue stigmatisée, la langue des signes*. Paris : Centre d'étude des mouvements sociaux, EHESS [Document de travail ronéotypé].
- Oléron (P.). 1974. *Éléments de répertoire du langage gestuel des sourds-muets*. Paris : Éditions du CNRS.

- Oléron (P.). 1978. *Le langage gestuel des sourds : syntaxe et communication*. Paris : Éditions du CNRS.
- Paulmier (L.P.). 1834. *Le sourd-muet*. Paris : Salleron.
- Pélissier (P.). 1856. *Iconographie des signes faisant partie de l'enseignement des sourds-muets*. Paris : Paul Dupont [Réédition, in : Renard (M.) & Delaporte (Y.). 2002. *Aux origines de la langue des signes française*. Paris : Langue des Signes Éditions].
- Ravent (A.) & Page (M.-J.). 1984. *Des mains pour le dire, Répertoire de vocabulaire de signes gestuels*. Le Puy : Institut médico-pédagogique pour jeunes sourds.
- Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficiants Auditifs. 1977. « La 'Total Communication' : le point de vue de la Commission Communication de l'UNISDA ». in : *Communiquer*, 31.
- Valade-Gabel (J.-J.). 1859. « Études sur le langage des signes ». in : Valade-Gabel (J.-J.). 1894. *Lettres, notes et rapports*. Grasse : Imbert.

### Sites internet

- Delaporte (Y.). 2002b. « La question étymologique en langue des signes : méthodes de recherche », *Actes des Journées d'études de l'Association de recherches interdisciplinaires en langue des signes*, <http://www.multimania.com/arils>.
- Delaporte (Y.). 2005a. « Signes de numération dans les institutions pour enfants sourds : une énigme ethnolinguistique », communication aux Journées d'études de l'ARILS, novembre 2000 (Actes non publiés), <http://www.2-as.org> [Rubrique « Recherches »].
- Delaporte (Y.). 2005b. *Origine et évolution des termes pour désigner les mois en langue des signes française*, <http://asso.proxiland.fr/sitcom> [Rubrique « La langue des signes, hier et aujourd'hui »].

### Sources des illustrations

- Fig. 4c, 6a, 6b, 6c, 6d, 7a, 8e : Moody & al., 1986. Fig. 5 gauche : Girod (M.) & al. 1997. Dessins reproduits avec l'aimable autorisation des éditions IVT.
- Fig. 1, 7b, 8b, 9a : dessins de l'auteur.
- Fig. 2 et 8c : dessins de l'auteur d'après deux photographies du recueil du Puy (Ravent & Page, 1984).
- Fig. 4b et 8d : dessins de l'auteur d'après deux photographies du recueil de Poitiers (Groupe de recherche sur le langage gestuel, 1982).
- Fig. 8a : dessin de l'auteur d'après une photographie du recueil de Saint-Laurent-en-Royans (Institut médico-pédagogique pour déficients auditifs, 1979).
- Fig. 8f : dessin de l'auteur d'après une photographie du recueil de Chambéry (Commission de langage gestuel, 1982).
- Fig. 3 : Pélissier, 1856.
- Fig. 4a : Brouland, 1855.
- Fig. 5 droite : dessin réalisé par Pat Mallet pour l'auteur.
- Fig. 9b : Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd. Banque visuelle des signes dessinés. Cd-rom, 2004. Reproduit avec l'aimable autorisation de l'UQAM.